DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE MORLAIX
COMMUNE DE PLOUEGAT MOYSAN

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 029-212901839-20261104-D20260085-DE

Conseil Municipal du mercredi 4 novembre 2026 à 19 heures 00
Délibération N° 2026-0085

L'an deux mil-vingt-six, le mercredi quatre novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Plouégat Moysan légalement convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Adam Phlippe, Maire.

Présents :	ADAM Philippe, CLOAREC Mickaël, FLOCH Emmanuel, JEAN Dominique, LE CALVEZ Maryline, LE DOYEN Yann, LE GALL Jean-François, MELL Yvan Pierre, OMNES Emilie, PICHON Nathalie, PRUYKEMAQUERE Léa, SANTIER Julie.
Absents :	BRETON Joseph, MORE Virgile.
Procurations	MELL Noëmie donne procuration à MELL Yvan Pierre.
Afférents au conseil municipal :	15
Nombre de conseillers en exercice :	tous les conseillers en exercice
Présents :	12 votants et 1 procuration
Date de convocation :	29 octobre 2026
Secrétaire de séance :	LE GALL Jean-François

OBJET : Modification de la commission de contrôle des listes électorales

Par délibération n°2026/0031 du 22 avril 2026, le Conseil municipal a acté l'installation de la commission de contrôle des listes électorales.

Mme Basinko Reginensi Alice et Mme Brierre Sandrine ayant démissionné de leurs fonctions de conseillères municipales, il convient de procéder à leurs remplacements dans cette commission.

Dans chaque commune, il existe une commission de contrôle dont la composition diffère selon le nombre d'habitants. Aux termes de l'article L19 VI du code électoral, les communes dans lesquelles deux listes ont obtenu des sièges au conseil municipal lors de son dernier renouvellement, la commission est composée :

3 conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission, à l'exception du maire, des adjoints titulaires d'une délégation et des conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale
Et 2 conseillers de la 2ème liste pris dans l'ordre du tableau. parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission, à l'exception du maire, des adjoints titulaires d'une délégation et des conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale

Mme Brierre Sandrine et Mme Basinko Alice sont remplacées par Mr Le Doyen Yann et Mme Santier Julie.

Le Secrétaire de séance, Jean-François LE GALL

Le Maire, Philippe ADAM

MAIRIE DE PLOUEGAT-MOYSAN 29

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.